

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement du fait de l'évolution rapide des recommandations sanitaires

Données épidémiologiques

813 491 tests ont été réalisés en Pays de la Loire dont 30 123 sont positifs (au 20 octobre)

Nombre de sujets contacts : 118 832 (au 20 octobre)

440 hospitalisations en cours dont 48 patients en réanimation (au 23 octobre)

3 028* retours à domicile / 564* décès à l'hôpital

10 930* passages aux urgences (2 %) pour suspicion de COVID-19**

(En cours de consolidation, compte tenu du codage des diagnostics parfois réalisés à postériori)

Source : Sursaud/Santé publique France, données disponibles jusque J-1)

** Données cumulées depuis le 24 février 2020 **Taux des passages pour la journée du 22 octobre*

COVID-19	Cas testés positifs (depuis le 13 mai)***	Taux d'incidence des cas testés positifs sur 7 jours glissants /100 000 hab***	Taux de positivité sur les 7 derniers jours pour 100 tests***	Hospitalisations	Dont réanimations	Retours à Domicile*	Décès*
Loire-Atlantique	11 903	205,8	11,5	140	14	966	201
Maine-et-Loire	7 272	229,7	12,7	152	16	851	161
Mayenne	3 140	159,2	11,0	29	3	289	53
Sarthe	4 799	130,3	9,4	75	6	578	102
Vendée	3 009	118,4	8,3	44	9	344	47
Région	30 123	180,4	11,0	440	48	3 028	564

***Données SI-DEP – Exploitation Santé publique France

Surveillance en Etablissements Médico-Sociaux

824 signalements (587 EHPAD et 237 autres EMS)

3 880 résidents Covid (possibles et confirmés)

2 691 professionnels Covid (possibles et confirmés)

317 résidents décédés (dont 232 en EHPAD et 85 en ES)****

**** En raison de problèmes structurels dans l'application les nombres de cas/décès sont légèrement sous-estimés

A noter : Les indicateurs présentés sont issus des données extraites depuis l'outil de surveillance et de signalement Santé publique France dédié (Voozanoehpadcovid19) qui est opérationnel pour les Ehpads/EMS depuis vendredi 28 mars 2020. Ainsi, ces données concernent probablement essentiellement des épisodes encore en cours et sont non-consolidées.

Retrouvez toutes les infos sur le COVID-19 en Pays de la Loire sur www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

et sur nos réseaux sociaux    

Prévenir et gérer la crise sanitaire

La situation épidémiologique continue à se dégrader en Pays de la Loire. Il y a 3 jours, nous franchissons, au niveau régional, le taux d'incidence de 150/100 000. Aujourd'hui, 3 départements (Loire-Atlantique, Maine et Loire et Mayenne) dépassent ce seuil. Le Maine et Loire est passé en état d'urgence sanitaire renforcé impliquant la mise en place d'un couvre-feu de 21h00 à 6h00. Dans les autres départements, des mesures administratives supplémentaires ont été prises.

La responsabilité et la solidarité de tous sont nécessaires et indispensables. Chaque jour compte et nous pouvons être acteurs des mesures de prévention et de lutte contre la COVID. Respecter et faire respecter les gestes barrières, aérer les locaux clos, limiter nos relations sociales à 6 personnes maximum, notamment lors des rassemblements privés, se faire dépister et s'isoler, suivre les mesures de prévention préconisées par les pouvoirs publics... Prévenir et agir pour éviter le pire.

Nos 6 axes stratégiques :

- Anticiper, veiller et disposer du « bon thermomètre » (indicateurs épidémiologiques et d'offre de soins en cinétique, en infra départemental, départemental, régional et national) suivi et analysé quotidiennement, pour agir « vite et de façon coordonnée » avec nos partenaires);
- Dépister/tracer et isoler, pour casser les chaînes de transmission interpersonnelle (à titre préventif et/ou en réaction, si territoire, cluster ou lieu à risque) ;
- Prévenir (respecter et faire respecter les gestes barrières, les 3 M (au moins un Mètre, se laver les Mains et porter un Masque chaque fois que nécessaire) et prendre soins, notamment des personnes les plus vulnérables..., âgées, vivant avec un handicap ou précaires) ;
- Préconiser des mesures d'ordre public, chaque fois que de besoin (port du masque obligatoire en milieu extérieur et clos, limitation des rassemblements dans les lieux publics, recommandations pour les lieux et rassemblements privés..) ;
- Gérer les situations d'urgence et être solidaires ;
- Communiquer, sensibiliser et engager des actions du « aller vers ».

Fréquence de publication du bulletin

La fréquence de publication est à ce jour les mardis et vendredis. Elle pourra évoluer en fonction de la situation épidémiologique.

En cas de symptômes COVID-19 (fièvre, sensation de fièvre, difficultés respiratoires..) **contactez en priorité votre médecin traitant** ou le médecin le plus proche de votre domicile **en cas de gravité ou d'urgence** (ou si vous n'arrivez pas à trouver un médecin) : **le Samu Centre 15**

Pour des informations d'ordre non médical : le **0800 130 000** Numéro vert national appel gratuit 7j/7 24h/24. Attention, cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.